

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 102938

Texte de la question

M. François Calvet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les programmes d'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège. En effet, il apparaît, selon les nouvelles dispositions abrogeant les différents arrêtés des 22 novembre 1995, 10 janvier 1997 et 15 septembre 1998, selon un calendrier défini, que l'enseignement de notre histoire de France et plus particulièrement le rôle de certain de ses grands Hommes tels que François 1er, Henri IV, Louis XIV ou Napoléon soit minoré au profit de l'étude des grands courants d'échanges commerciaux aux XVIIIe et XIXe siècles comprenant les traites négrières et l'esclavage ou bien encore l'études des civilisations africaines du Monomotapa et Songhai permettant ainsi d'ouvrir les programmes d'histoire aux autres civilisations du monde. Cette décision conduit bon nombre de nos concitoyens à se questionner sur le bien-fondé de ces nouvelles instructions officielles. Aussi, il lui demande donc de bien vouloir le renseigner sur le présent sujet.

Données clés

Auteur : M. François Calvet

Circonscription: Pyrénées-Orientales (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 102938 Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé: Éducation nationale, jeunesse et vie associative **Ministère attributaire**: Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2637 **Question retirée le :** 4 octobre 2011 (Fin de mandat)